

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le quatorze du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

*Sont présents* : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Eric MAILLET, Julien LAURENT, Emmanuel FRANCHINI, David GUZZON, Nicolas PAILLARD et Jean-Sébastien GRESARD.

*Secrétaire de séance* : Monsieur Eric MAILLET.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 10 Août 2015**

Le Procès-Verbal du 10 Août 2015 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Emplacement borne pour voiture électrique**

Madame le Maire nous fait part d'une information reçu du SIEL, pour la pose d'une borne de recharge pour voiture électrique, sur notre commune, mais aussi dans tous les villages de la Communauté de Communes. Cela fait partie d'un plan d'aménagement, afin de susciter l'achat de véhicules à énergie électrique. La pose et l'entretien seront entièrement financés par l'ADEME et le SIEL. L'accès à cette borne sera gratuit pour les possesseurs de voitures et vélos électriques.

L'emplacement de cette borne sur le parking de la mairie semble le plus adapté pour recevoir cet équipement, du fait de la proximité d'un transformateur.

Le Conseil Municipal accepte cette installation à l'unanimité des présents, par 9 voix pour et 1 abstention.

## **3/ Appartement école**

Cet appartement est vacant depuis le départ de Mr MONTES et de Mme VAUTHIER, la commission responsable des Bâtiments publics s'est rendue sur place pour faire un point sur la nécessité des travaux à engager prochainement pour le mettre au goût du jour. Des devis seront demandés à différentes entreprises. Sachant que l'employé communal fera une grande part de la réfection.

## **4/ Garage école**

Suite au déménagement du matériel municipal dans le local récemment loué à Madame BILLET, le garage sous l'école est désormais libre. L'Association « Les Amis du Rouge Bief » a sollicité la Mairie pour stocker son matériel (tables, bancs, tentes, caisse d'ustensiles, groupe électrogène) dans cet espace. Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord à la condition qu'aucun produit dangereux n'y soit entreposé.

Une convention d'occupation sera signée entre la Mairie et l'Association.

Le Conseil Municipal vote pour, à l'unanimité des présents soit 10 voix.

## **5/ Travaux voiries 2016**

Suite au programme de voiries proposé par notre Maître d'Œuvre JDBE, nous devons dès maintenant nous positionner pour les travaux que nous voulons engager en 2016.

Dans le programme prévu il y a des enfouissements de réseaux à faire. Il est, en effet nécessaire dans de nombreuses rues, d'enterrer les réseaux d'électricité et de téléphonie. Or, le SIEL ayant finalisés ses projets de 2016, n'a pas prévu d'intervenir sur notre commune. Les travaux sont donc reportés pour 2017. Madame le Maire propose de faire les travaux rue du Part où aucun enfouissement de ligne n'est à réaliser. Nous allons pourvoir faire les dossiers de demande de subvention avant le 31 octobre 2015.

Le Conseil municipal donne son accord par 10 voix pour.

## **6/ Bois**

La commission bois demande au Conseil Municipal, son accord pour marquer du bois blanc de chauffage sur le secteur de la Coquille.

Elle souhaite mettre en vente 8 lots aux environs de 85 stères.

Suite à la nouvelle réglementation, les bois à partir du diamètre 35 seront abattus par un professionnel, ce travail sera effectué qu'après la vente des lots soit le samedi 03 Octobre 2015.

La vente est prévue le Jeudi 01 Octobre 2015 à 20h30 à la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le marquage et la vente des lots.

Madame le Maire nous informe que les deux arbres fruitiers qui étaient à gauche en montant rue de la Bône ont été abattus pour la réalisation des travaux de voiries.

## **7/ Questions diverses**

- Recensement de la Commune, Madame le Maire nous fais savoir qu'à ce jour aucun candidat ne sait présenter pour faire ce travail, malgré les annonces faite sur le site et aux panneaux d'affichage. Urgent !! Il nous faut un(e) candidat(e) avant le 26 Octobre 2015.
- Suite à la demande d'un administré, le Conseil Municipal accepte de vendre les tables d'école au prix de 25 € la pièce.
- Madame le Maire demande à l'ensemble de son Conseil Municipal de noter sur leur Agenda les dates du 6 et 13 Décembre 2015, pour les élections régionales afin de tenir le bureau.
- En vue de l'hiver qui va arriver, nous allons demander des devis à 3 entreprises, pour réaliser ce travail, pour la saison 2015-2016.
- Eclairage de Noël, pas d'investissement cette année.
- Accessibilité, vu l'information que nous avons eu par Madame la Directrice du RPI, en date du 15 Juin 2015, qu'un enfant à Mobilité Réduite serait scolariser dans notre école au 1<sup>er</sup> Septembre 2015. Durant l'été, Madame le Maire a fait venir plusieurs entreprises pour essayer de trouver une solution rapide pour pallier à ce problème avant la rentrée des classes. N'ayant aucune solution au vu des entreprises rencontrées, nous avons décidé de nous faire aider par un bureau d'étude afin de connaître toute les réglementations en vigueur.

Compte rendu du bureau d'étude :

- Pour rendre accessible l'Ecole, avec un système d'élévation fermé ainsi qu'un WC pour un montant de 36 000 € Ht.
- Pour rendre accessible la Salle des Fêtes, accès porte d'entrée, porte de secours et un WC pour un montant de 17 370 € Ht.
- Pour rendre accessible la Mairie, installation d'un ascenseur extérieur pour un montant de 69 560 € Ht.

Vu le coût de ses travaux, une première réfection va se faire avec l'ensemble du RPI et une seconde au niveau de la Commune.

- Redevance incitative, l'enquête est en cour sur notre village, celle-ci est réaliser par Monsieur SOURDIER Christian de l'entreprise ACP.
- Suite aux différents courriers avec l'Administrés qui demandait à ce que la Commune bitume l'accès à sa résidence, une rencontre est souhaitée par les deux parties.
- Nous avons reçu un mail d'un Administré, comme quoi du remblai était déposé au lieu-dit des 4 chemins. Madame le Maire nous fait savoir qu'une autorisation a été donnée pour cette dépose par l'ONF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.